

BUREAUX INTERNATIONAUX  
RÉUNIS POUR LA PROTECTION  
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE, SUISSE

# BIRPI

UNITED INTERNATIONAL  
BUREAUX FOR THE PROTECTION  
OF INTELLECTUAL PROPERTY  
GENEVA, SWITZERLAND

## UNION DE PARIS: COMITÉ EXÉCUTIF, CINQUIÈME SESSION PARIS UNION: EXECUTIVE COMMITTEE, FIFTH SESSION

(Genève, 22-26 septembre 1969)  
(Geneva, September 22 to 26, 1969)

### LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS D'INVENTION

L'utilisation de la Classification par les Etats membres  
de l'Union de Paris

#### Rapport du Directeur des BIRPI

1. Comme il est indiqué dans le document CEP/V/9, paragraphe 9, les BIRPI ont effectué une enquête destinée à rechercher dans quelle mesure chaque pays utilise à l'heure actuelle ou pourrait utiliser à l'avenir la Classification internationale des brevets d'invention (ci-après dénommée la Classification).
2. L'Annexe au présent rapport contient les résultats de l'enquête, énoncés par pays et par ordre alphabétique, et divisés en trois parties :
  - A) Les pays qui utilisent actuellement la Classification, en indiquant dans quelle mesure cette dernière est appliquée, d'après les informations communiquées aux BIRPI.
  - B) Les pays qui envisagent d'utiliser la Classification dans l'avenir, en indiquant, éventuellement, la date de mise en application.
  - C) Les pays qui ont déclaré qu'ils n'envisageaient pas d'utiliser la Classification dans l'avenir immédiat.
3. L'Annexe ne contient qu'un résumé des réponses détaillées. Le texte complet de ces réponses peut être obtenu sur demande.

4. Toutes nouvelles réponses reçues par les BIRPI seront publiées dans un supplément au présent document.

/Fin du document CEP/V/12  
Texte en Annexe/

ANNEXE  
au Document CEP/V/12

Enquête sur l'utilisation de la Classification internationale  
des brevets

A. Pays utilisant la Classification

- AFRIQUE DU SUD Utilise la Classification internationale depuis janvier 1968.
- ALGERIE Utilise la Classification internationale depuis le début de 1969.
- ALLEMAGNE  
(République fédérale) Certaines classes jusqu'au niveau des sous-groupes depuis 1966. Conversion complète de toutes les sections jusqu'au niveau des sous-groupes prévue pour 1972 pour tous les documents de brevets nationaux ainsi que pour les documents de brevets de l'Allemagne (Rép. dém.), de l'Autriche, de la Belgique, des Etats-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de la Suisse.
- AUSTRALIE Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes depuis mai 1958. Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-groupes à partir du début de 1970. Documents de brevets nationaux seulement. Utilise la Classification internationale pour les documents de brevets étrangers dans la mesure où ces derniers sont classés selon la Classification internationale des brevets par pays d'origine.
- AUTRICHE Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes depuis 1966. Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-groupes dès septembre 1969. Documents de brevets nationaux seulement.
- BELGIQUE Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes depuis janvier 1955. Brevets nationaux seulement.
- CHILI Utilise la Classification internationale depuis juillet 1969.

- CUBA Utilise la Classification internationale à titre de classification secondaire depuis janvier 1969.
- DANEMARK Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes depuis mai 1958.
- Jusqu'au niveau des sous-groupes :
- Section A depuis juillet 1964
  - Section B depuis juillet 1967
  - Section C depuis octobre 1966
  - Section D depuis septembre 1967
  - Section E depuis mars 1965
  - Section F depuis septembre 1967
  - Section G depuis juillet 1967
  - Section H depuis avril 1966
- Documents de brevets nationaux seulement.
- ESPAGNE Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes depuis janvier 1967. Documents de brevets nationaux seulement.
- ETATS-UNIS  
D'AMERIQUE Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-groupes depuis janvier 1969. Utilise la Classification internationale à titre de classification secondaire. Brevets nationaux seulement.
- FINLANDE Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes rétroactivement jusqu'en 1944.
- Jusqu'au niveau des sous-groupes :
- Section A depuis 1964
  - Section B depuis 1966
  - Section C depuis 1965
  - Section D depuis 1967
  - Section E depuis 1964
  - Section F depuis 1967
  - Section G depuis 1966
  - Section H depuis 1965
- Demandes de brevets publiées, depuis 1968.
- En 1970, classification de tous les autres brevets antérieurs jusqu'au niveau des sous-groupes. Documents de brevets nationaux seulement.

- FRANCE Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes depuis janvier 1955 et certaines sous-classes jusqu'au niveau des groupes depuis janvier 1968. Depuis janvier 1969, toutes les sections jusqu'au niveau des groupes. Documents de brevets nationaux seulement.
- GHANA Enregistre les brevets délivrés au Royaume-Uni; la Classification est donc appliquée de la même manière qu'au Royaume-Uni.
- HONGRIE Certaines classes rétroactivement jusqu'en janvier 1915. Au cours de 1969, toutes les sections jusqu'au niveau des sous-groupes. Documents de brevets nationaux seulement. Brevets étrangers classés selon la classification qui y figure.
- IRLANDE Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes rétroactivement jusqu'en 1929. Depuis mars 1969, toutes les sections jusqu'au niveau des sous-groupes. Dès décembre 1969, tous les brevets depuis l'année 1927, jusqu'au niveau des groupes. Documents de brevets nationaux seulement.
- ISRAEL Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes depuis 1963. Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-groupes à compter de janvier 1969. Documents de brevets nationaux et étrangers.
- JAPON Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes depuis juillet 1969. Classification internationale utilisée à titre de classification secondaire sur les documents de brevets nationaux seulement.
- KENYA Enregistre les brevets délivrés au Royaume-Uni; la Classification est donc appliquée de la même manière qu'au Royaume-Uni.
- MALAWI Toutes les sections, certaines classes jusqu'au niveau des sous-classes depuis 1964. Documents de brevets nationaux seulement.

- MONACO La Classification internationale est utilisée.
- NIGERIA Enregistre les brevets délivrés au Royaume-Uni; la Classification est donc appliquée de la même manière qu'au Royaume-Uni.
- NORVEGE Sections A à H jusqu'au niveau des sous-classes depuis 1956.  
Jusqu'au niveau des sous-groupes :  
Sections A, C et E depuis janvier 1966  
Sections B, D, F, G et H depuis septembre 1968  
Reclassification des documents de brevets allemands, danois, finlandais et suédois selon les listes communiquées par ces pays.
- OAMPI Toutes les sections jusqu'au niveau des classes depuis 1966. Documents de brevets de l'OAMPI seulement.
- PAYS-BAS Un grand nombre de classes jusqu'au niveau des sous-groupes rétroactivement jusqu'en 1912.  
Les autres classes jusqu'au niveau des sous-groupes comme suit :  
Section A depuis juillet 1965  
Section E depuis août 1965  
Section H depuis juillet 1966  
Depuis mars 1969, classification de tous les documents de brevets néerlandais jusqu'au niveau des sous-groupes. La plupart des classes jusqu'au niveau des sous-groupes pour les documents de brevets allemands, américains, belges, britanniques, français, luxembourgeois, et suisses.
- PHILIPPINES Adoption de la Classification internationale initialement jusqu'au niveau des classes. Continuent à effectuer les modifications nécessaires en vue de l'application complète.
- ROUMANIE Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes depuis juillet 1962. A compter de janvier 1970, jusqu'au niveau des sous-groupes. Documents de brevets nationaux seulement. La Classification internationale est actuellement utilisée comme classification secondaire, mais il est envisagé de l'instaurer à titre de classification principale.

ROYAUME-UNI

Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes depuis janvier 1957.

Jusqu'au niveau des sous-groupes :

Section A depuis avril 1965  
Section B depuis août 1967  
Section C depuis mai 1966  
Section D depuis novembre 1967  
Section E depuis août 1965  
Section F depuis novembre 1967  
Section G depuis mai 1967  
Section H depuis novembre 1965

Documents de brevets nationaux seulement.

SINGAPOUR

Enregistre les brevets délivrés au Royaume-Uni. La classification est donc appliquée de la même manière qu'au Royaume-Uni.

SUEDE

Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes de janvier 1958 à 1967.

Jusqu'au niveau des sous-groupes :

Sections A et E depuis décembre 1965  
Section H depuis mai 1966  
Section C depuis octobre 1966  
Sections B,D,F et G depuis 1967.

Demandes de brevets publiées, depuis avril 1968.

Documents de brevets nationaux seulement.

SUISSE

Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes depuis avril 1965.

Jusqu'au niveau des sous-groupes :

Sections B,D et H depuis mars 1968  
Section C depuis août 1968  
Sections A,E,F et G depuis décembre 1968.

Classification de tous les documents de brevets jusqu'au niveau des sous-groupes depuis janvier 1969. Documents de brevets nationaux seulement.

- TCHECOSLOVAQUIE            Demandes de brevets nationaux :  
Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-groupes depuis le 1er juillet 1969.  
Brevets nationaux :  
Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-groupes à compter du 1er janvier 1970. Dès que possible après cette date, reclassification des brevets nationaux délivrés antérieurement. Utilisation de la Classification internationale pour les documents de brevets étrangers dans la mesure où ils sont classés selon la Classification internationale par pays d'origine.
- TURQUIE                    Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes depuis juin 1956.
- URSS                        Certaines classes jusqu'au niveau des sous-groupes rétroactivement jusqu'en 1924. En 1969, d'autres classes doivent être reclassées jusqu'au niveau des sous-groupes depuis l'année 1924. Documents de brevets nationaux seulement. Certaines classes jusqu'au niveau des sous-groupes depuis janvier 1965 pour les brevets américains et depuis janvier 1964 pour les documents de brevets allemands (Rép. féd.)
- YUGOSLAVIE                Toutes les sections jusqu'au niveau des sous-classes depuis 1965. Documents de brevets nationaux seulement.
- ZAMBIE                     La Classification internationale est utilisée.
- B. Pays envisageant d'utiliser la Classification
- INDE                        A compter de janvier 1970.
- IRAN                        L'utilisation future de la Classification internationale est à l'étude.

C. Pays n'envisageant pas d'utiliser la Classification

ARGENTINE	Voir note	LUXEMBOURG
BURUNDI		MALTE
CANADA	Voir note	MAROC
CHYPRE		MEXIQUE
COREE		NOUVELLE-ZELANDE
COSTA RICA		REPUBLIQUE ARABE UNIE
GUATEMALA		SOUDAN
IRAK		SYRIE
JAMAIQUE		TANZANIE
JORDANIE		TRINITE ET TOBAGO
LIBYE		

---

Note : L'Argentine a déclaré qu'elle étudiait la possibilité de remplacer sa classification nationale par la Classification internationale.

Le Canada a indiqué qu'il s'efforçait actuellement d'établir une concordance entre sa classification nationale et la Classification internationale en vue d'évaluer les frais qu'entraînerait l'indication des symboles de la Classification internationale sur ses brevets nationaux.